

Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 7 mars 2019

Absent : Bernard BAINIER

1 – Travaux 2019 en forêt communale

Le conseil, sur proposition du technicien ONF, donne son accord pour les travaux suivants :

- Parcelles 1 et 26 : Maintenance des cloisonnements pour un montant HT de 1 102.50 €
- Parcelle 13 : Travaux préalables à la régénération. Montant HT : 902.88 €
- Parcelles 18 et 19 : Ouverture de cloisonnement d'exploitation : Montant HT : 715 €
- Parcelle 22 : Dégagement manuel – Montant HT 311.60 €
- Parcelle 22 : Travaux préalables à la régénération – Montant HT : 190.05 €
- Parcelle 22 : fourniture et mise en place de plants – fourniture et mise en place de sapins Nordmann -Mise en place de plants – Montant HT : 236 €.

Le montant total de ces travaux s'élève à 3 458.03 €HT.

2 – Fermeture école de Raynans

Mme le Maire expose au Conseil que la fusion de l'école de Raynans avec l'école de Sainte-Marie à compter de la rentrée scolaire 2019 entraînera :

- La fermeture de la classe de Raynans
- Le transfert des élèves de cette classe à l'école de de Sainte-Marie
- Le retrait de l'emploi de professeur des écoles à l'école élémentaire de Raynans
- La création d'un emploi de professeur des écoles à l'école élémentaire de Sainte-Marie.

L'exposé de Mme le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité accepte les conséquences de ce transfert.

3 – Subventions voyages scolaires

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- 50 € par élève scolarisé au collège Bart à l'occasion de voyages scolaires en Allemagne et en Provence romaine. 3 élèves de Raynans sont concernés.
- 50 € pour un élève de Raynans scolarisé au collège Olympe de Gouges à Pont-de-Roide à l'occasion d'un voyage en Espagne.

4 – Entretien terrains communaux

Un devis a été demandé à l'entreprise GROSCLAUDE pour la taille du tilleul situé en face de la fontaine, à l'intersection des rues de la Côte et des Moulins. Il s'élève à 648 € et 1 109.40 € avec l'évacuation des déchets. Le Conseil donne son accord pour l'élagage du tilleul mais souhaite que d'autres entreprises soient consultées. L'offre la plus avantageuse sera retenue.

5 – Projets d'investissement 2019

- Chemin de l'Epenay

Mme le Maire fait part au conseil de la nécessité de procéder au remplacement du caniveau situé dans la partie basse du chemin de l'Epenay. Celui-ci présente en effet des risques pour les usagers et gêne les principaux utilisateurs (agriculteurs, riverains,...). Des devis ont été établis, c'est l'entreprise SNP (Société Nouvelle PARRET qui réalisera ces travaux pour un montant de 3 264.80 €HT.

- Restauration fontaine

La restauration de la fontaine rue des Moulins constituera un des principaux investissements de 2019, comme évoqué lors du conseil municipal du 29.11.2018 (Projet pour lequel, en raison des dates butoir de dépôt des dossiers, une demande de subvention a été demandée).

- Bâtiment locatif : Installation de cumulus

En raison des nombreux problèmes (et dépenses induites) rencontrés avec le système de distribution d'eau chaude dans les appartements, Mme le Maire envisage l'installation de cumulus propres à chaque appartement. Ceci permettrait, en outre, de couper la chaudière en période estivale et occasionnerait d'importantes économies pour la commune. Une estimation de ces travaux a été demandée auprès de l'entreprise en charge de l'entretien de la chaufferie ainsi que du réseau de chaleur.

6 – Infos et questions diverses

La commission chargée d'étudier les différentes possibilités d'aménagement du hangar situé vers le cimetière a établi un projet qui devra être soumis aux services d'urbanisme pour déterminer sa faisabilité au regard des différentes lois et règlements en vigueur.